

« Force Ouvrière ne doit pas participer à la conférence sociale »

Les quatre Secrétaires Généraux des Unions Départementales d'Ille-et-Vilaine, du Finistère, des Côtes-d'Armor et du Morbihan, réunis à Lorient le 18 septembre 2015 ont pris connaissance du fait que la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière participerait à la conférence sociale organisée par le gouvernement le 19 octobre (article des Echos du 11 septembre mentionnant que « le leader de FO, Jean-Claude Mailly, qui avait menacé de la boycotter, a annoncé que son organisation y participerait. »).

Dans son éditorial de FO Hebdo du 2 septembre, Jean-Claude Mailly expliquait à juste titre à propos de la rentrée que celle-ci serait « lourde, chargée, plus qu'incertaine sur le plan économique, plus néolibérale que jamais » et à propos de la conférence sociale que : « Ce sera, à n'en pas douter, une opération de communication du gouvernement ».

Le mandat du XXIIIème Congrès Confédéral de Tours du 2 au 6 février 2015 est clair : « Les revendications maintenant, la République encore, l'indépendance toujours » (titre de la résolution générale). Deux mois après ce congrès, le 9 avril dernier, à Paris, derrière une large banderole qui rappelait le mot d'ordre de la manifestation : « Contre l'austérité, pour les salaires, les services publics, l'emploi, la protection sociale » plus de 100 000 manifestants ont défilé entre la Place d'Italie et les Invalides et plus de 80 manifestations se sont déroulées à travers le pays à l'appel de FO, de la CGT, de la FSU et Solidaires.. Il s'agissait de la mise en œuvre du mandat fixé par le congrès « d'organiser une journée de grève interprofessionnelle contre l'austérité, triplement suicidaire : socialement, économiquement et démocratiquement ».

Malgré cela, le gouvernement a fait adopter la loi Macron qui au nom de la libération de l'activité, s'en prend aux droits des salariés, et menace la justice prud'homale et la loi Rebsamen qui fragilise les IRP, attaque les droits des salariés et contourne les syndicats.

Maintenant le gouvernement s'apprête à attaquer le statut de la fonction publique avec le protocole d'accord "parcours professionnels carrières et rémunérations" qui vise à entraver la liberté de revendiquer et de négocier du syndicat, à cautionner le gel du point d'indice que le gouvernement maintient au moins jusqu'en 2017 et à introduire la mobilité forcée lors des fermetures de services induites par la loi NOTRe.

Dans le privé, le rapport Combrexelle vise à faire de l'accord d'entreprise la norme au détriment du code du travail, et donc à renverser la hiérarchie des normes qui fait primer la disposition la plus favorable au salarié, entre Code du travail, conventions collectives nationales, accord de branche ou d'entreprise.

En déclarant le 17 septembre dernier « qu'entériner les dérèglementations en cours, inverser la hiérarchie des normes, s'inscrire dans le néolibéralisme européen destructeur de droit, subordonner le Code du travail aux dogmes économiques constituerait une attaque frontale contre les salariés et les valeurs de solidarité et d'égalité. Dans une telle hypothèse, FORCE OUVRIERE s'engagera dans un combat social et républicain », la Commission Exécutive a adressé en quelque sorte un ultimatum au gouvernement.

Comment dans ce contexte comprendre que notre organisation participerait à la conférence sociale du 19 octobre alors qu'à juste titre nous avons quitté celle de juillet 2014...

Plus que jamais, Force Ouvrière doit faire preuve de clarté, de détermination et d'indépendance.

Daniel BLONDEAU
Secrétaire Général
UD 08

Eric LECOURTOIS
Secrétaire Général
UD 22

Marc HEBERT
Secrétaire Général
UD 29

Fabrice LERESTIF
Secrétaire Général
UD 35

Yann Perrotte
Secrétaire Général
UD.50

Pierrick SIMON
Secrétaire Général
UD 56

Rennes, le 22 septembre 2015